



Le 22 septembre 2015

**Objet : Confirmation de votre droit au régime d'assurance maladie du Québec**

Monsieur,

***Décision sur votre  
droit au régime***

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que vous avez droit au régime d'assurance maladie du Québec du 5 septembre 2012 au 31 mars 2016.

***Droit à l'assurance  
médicaments***

Votre droit au régime comprend l'adhésion à l'assurance médicaments et ce, sans avoir à verser de prime.

***Carte d'assurance  
maladie***

Votre carte d'assurance maladie vous sera expédiée dans les jours suivant le 22 septembre 2015.

***Vos obligations***

La Régie doit être avisée rapidement:

- de tout changement d'adresse au Québec;
- de la réception d'un nouveau document d'immigration;
- d'une interruption des études, le cas échéant;
- de la perte du statut d'étudiant à temps complet (sauf pour un trimestre en fin de programme), le cas échéant;
- de l'accès à une assurance collective dans le cas d'un travailleur détaché.

Certaines situations pourraient mener à une réévaluation, voire à la perte de votre droit au régime d'assurance maladie. Nous vous conseillons de conserver tous les documents prouvant le respect de vos obligations, car